



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 20 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES VALERO - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS.

N° 2022/117

Objet : EHPAD Résidence La Grèze – Remboursement aux frais réels de l'achat de chaussures pour certains personnels

Vu le Code du Travail et notamment son article 4122-2 applicable aux établissements hospitaliers et aux collectivités territoriales qui précise « les mesures concernant la sécurité et la santé au travail ».

Les agents dont les fonctions entraînent une usure anormalement rapide des chaussures peuvent être équipés de chaussures, il s'agit des professionnels du service hôtellerie (ménage, plonge, lingerie) et du service soins (IDE, AS, AS faisant fonction et ASG).

Vu l'avis du Comité Technique en date du 18 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le remboursement aux frais réels, sur justificatif, dans la limite de 50 euros par an, pour les professionnels indiqués ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus à l'EPRD 2022,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU

Le secrétaire de séance,
Denis BARBERA